

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi premier (1) février deux mille seize, au centre communautaire Raoul-Dandurand, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Éric Bussière, Yves-André Beaulé et Enrico Desjardins ainsi que mesdames Lison Berthiaume et Lyne Gosselin, conseillers.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2016-011 **Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2016**

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Enrico Desjardins d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2016.

ADOPTÉE

2016-012 **Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016**

Il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Enrico Desjardins d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2016.

ADOPTÉE

**Dépôt de document**

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiment du mois de janvier 2016

2016-013 **Augmentation du loyer du logement au 1, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille**

Il est proposé par Lyne Gosselin, appuyé par Lison Berthiaume et résolu unanimement que :

- a) Le coût du logement, sis au 1, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, soit augmenté de 420 \$ par mois à 425 \$ par mois à compter du 1er juillet 2016 soit 1 %.
- b) La durée du bail est de 1 an soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017
- c) Selon les articles 1943 et 1945 du Code civil du Québec, le délai de réponse qui est accordé pour refuser la modification proposée est de 1 mois à compter de la réception de l'avis.

ADOPTÉE

2016-014 **Demande d'aide financière - ABIO**

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Yves-André Beaulé de verser un montant de 500 \$ pour l'ABIO.

ADOPTÉE

2016-015 **Concours d'art public**

**Attendu que** la Municipalité a lancé un concours d'art public en 2015 ;

**Attendu que** la Municipalité soutiendra le vainqueur du concours avec une aide financière ;

**Attendu que** trois projets ont été soumis ;

**Attendu que** le comité de sélection mandaté à cet effet a délibéré en janvier 2016 ;

**Attendu que** le Conseil municipal a entériné la décision du comité de sélection ;

**En conséquence**, il est proposé par Lison Berthiaume et appuyé par Enrico Desjardins d'accepter le projet de M. Bernard Hamel :

- De fournir une aide financière pour le projet de 5 200 \$ qui sera répartie en deux versements de 2 600 \$. Le premier sera fait à la signature du contrat et le deuxième sera payé à l'artiste à la livraison finale de l'œuvre.
- L'installation se fera en face du centre communautaire Raoul-Dandurand. L'artiste doit travailler en collaboration avec les employés municipaux pour le montage de son projet ;
- Le produit final doit être conforme au projet déposé au comité de sélection ;
- L'installation doit être complétée d'ici le 24 juin 2016 ;
- La Municipalité devient propriétaire de l'œuvre d'art et doit en assurer son entretien à ses frais ;
- La Municipalité est également responsable de l'entreposage hivernal de l'œuvre d'art le cas échéant et de sa manutention ;
- La Municipalité prend en charge la fabrication de la plaque descriptive de l'œuvre ainsi que la base en béton.

ADOPTÉE

2016-016

**Directive aux inspecteurs municipaux - Lot 7-2-1**

**Attendu qu'**un deuxième avis de dérogation a été envoyé au propriétaire du lot 7-2-1 le 11 janvier 2016 concernant la construction d'une remise sans permis ;

**Attendu que** le propriétaire, ne s'est pas conformé aux recommandations de l'avis de dérogation, c'est-à-dire effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir un permis de construction ;

**Attendu que** le service d'inspection de la MRC de l'Île d'Orléans souhaite connaître les intentions du Conseil dans ce dossier ;

**En conséquence**, il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Lyne Gosselin de demander au service d'inspection d'émettre le constat d'infraction requis afin de faire respecter la réglementation à ce sujet ;

ADOPTÉE

**Remise non-conforme - Lot 7-2-1**

2016-017

**Attendu qu'**un deuxième avis de dérogation a été envoyé au propriétaire du lot 7-2-1 le 11 janvier 2016 concernant la construction d'une remise sans permis ;

**Attendu que** le propriétaire, ne s'est pas conformé aux recommandations de l'avis de dérogation, c'est-à-dire effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir un permis de construction ;

**Attendu que** le Conseil a demandé au service d'inspection d'émettre un constat d'infraction ;

**Attendu que** diverses avenues sont possibles afin de faire respecter la réglementation ;

**En conséquence**, il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Enrico Desjardins d'accorder un délai supplémentaire de 15 jours pour se conformer sinon la Municipalité mandatera ses procureurs d'entreprendre les procédures afin de faire démolir le cabanon.

ADOPTÉE

2016-018

**Terrain de la Fabrique – Description technique**

Il est proposé par Éric Bussière et appuyé par Yves-André Beaulé d'engager M. Yvon Létourneau pour effectuer des travaux d'arpentage sur le lot 88-P pour un montant budgétaire de 1 500 \$.

ADOPTÉE

2016-019

**Réfection de la mairie de Sainte-Pétronille – Financement**

**Attendu que** la Municipalité procède à la mise aux normes de la mairie ;

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution 2015-143, nommant Construction Couture et Tanguay pour effectuer les travaux ;

**Attendu que** la résolution 2015-143 ne détaillait pas la façon dont allait être financé le projet de réfection.

**En conséquence**, il est proposé par Enrico Desjardins et appuyé par Yves-André Beaulé d'adopter les conditions de financement suivantes :

- 180 000 \$ provenant du budget d'opération 2016 (35 % du budget à cet effet)
- 108 000 \$ provenant de la TECQ (21 % du budget à cet effet)
- 232 000 \$ provenant du surplus accumulé (44 % du budget à cet effet)

ADOPTÉE

2016-020

**Comptes à payer**

Il est proposé par Yves-André Beaulé et appuyé par Éric Bussière de payer les comptes suivants:

Association des directeurs municipaux du Québec	328.83
Bell Canada	272.40
Bell Mobilité	142.35
Buffets maison	514.75
CARRA	398.28
Daniel Laflamme	145.85
Couture et Tanguay (Paiement # 2)	74 846.67
Déneigement T.J.	344.93
Déneigement T.J.	11 440.01
Desjardins Sécurité Financière	938.20
Distribution Stéphane Létourneau	35.00

Enrico Desjardins	1 538.53
Harold Noël	519.92
Huiles Simon Giguère	1 136.77
Hydro Québec	1 369.39
IDS Solutions	234.89
JMD Excavation	3 255.41
Jolicoeur-Lacasse	3 233.15
Marie-Maude Chevrier	297.60
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	601.80
Municipalité de Saint-Jean I.O.	236.12
Nap. Giroux Inc	143.72
Petite caisse	98.40
Receveur général Canada	1 362.28
Réseau Biblio	4 670.56
Revenu Québec	3 599.01
Trafic Contrôle	387.32
<b>Total</b>	<b><u>112 092.14</u></b>

ADOPTÉE

2016-021

**Levée de la session**

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière à 20 heures 53 minutes.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Harold Noël, maire